



**OIC/ACM-2019/CG-KASHMIR/REPORT/FINAL**

**Rapport  
de la réunion du Groupe de contact de l'OCI  
sur le Jammu et Cachemire**

**New York, 25 septembre 2019**

**Rapport de la réunion du Groupe de contact de l'OCI sur le Jammu et  
Cachemire  
New York, 25 septembre 2019**

1. Une réunion du Groupe de contact de l'OCI sur le Jammu et Cachemire s'est tenue le Septembre 2019 au niveau ministériel, à New York, en marge de la 74<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU. Les ministres des Affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, du Niger, du Pakistan, de l'Arabie saoudite et de la Turquie y ont assisté.
2. La réunion a été ouverte par le Secrétaire général de l'OCI, son excellence Dr. Yousef Al-Othaimen, qui a exprimé sa préoccupation sur les développements dans le Jammu et Cachemire occupés, à la suite de la décision unilatérale prise par l'Inde, le 5 Août 2019, pour abroger l'article 370 de la constitution, révoquant de facto le statut particulier du Jammu et Cachemire administrés par l'Inde.
3. Le Secrétaire général a réaffirmé la position de principe de l'OIC pour soutenir pleinement le peuple du Jammu et Cachemire, en rappelant les décisions du Sommet de l'OCI et les résolutions du Conseil des ministres des Affaires étrangères.
4. Au cours de la réunion, le ministre des étrangères Affaires du Pakistan a porté à la connaissance des participants les développements dans le Jammu et Cachemire occupés par l'Inde, notamment les violations des droits de l'homme au Cachemire pendant le bouclage et le couvre-feu imposés à la suite de la décision unilatérale de l'Inde prise le 5 août 2019.
5. D'autres membres du Groupe de contact ont également prononcé des allocutions, pour exprimer leur profonde préoccupation suite à la décision de l'Inde du 5 août 2019 de révoquer unilatéralement le statut spécial du Jammu et Cachemire occupés. Ils ont réitéré leur soutien continu au peuple du Jammu et Cachemire et ont appelé au respect de leurs droits fondamentaux. Ils ont en outre appelé à un règlement pacifique du différend concernant le Jammu et Cachemire, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, tout en réaffirmant le statut internationalement reconnu du différend concernant le Jammu et Cachemire, ainsi que son règlement final par le biais d'un plébiscite sous la supervision de l'ONU.
6. Le groupe de contact a décidé d'envoyer une délégation de haut niveau dans la région. La délégation peut être constituée de représentants des États membres du Groupe de contact, du Secrétariat général de l'OCI et de la Commission Permanente Independent des droits de l'Homme (CPIDH).
7. Le Groupe de contact a exprimé sa gratitude à la CPIDH eu égard aux efforts continus qu'elle déploie pour surveiller les violations des droits de l'homme dans le Jammu et Cachemire, et les rapports connexes qu'elle envoie aux organismes internationaux des droits humains.
8. Le Groupe de contact a émis un communiqué sur les derniers développements dans le Jammu et Cachemire (copie jointe).

\*\*\*\*\*